

Procès-verbal du Comité syndical

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni au siège de la Fédération Départementale de la Somme (FDE 80) situé 3 rue César Cascabel - Pôle Jules Verne 2 à BOVES.

	Présents	Pouvoirs	VOIX
1	Philippe VARLET	Jean-Christophe LORIC	12
2	Jean-Marie BLONDELLE	Bruno THIBAUT	2
3	Ernest CANDELA		6
4	Michel CHIRAT	Dominique LAMOTTE	2
5	Philippe COCQ	François DEBEUGNY	2
6	Claude DEFLESSELLE	Florence RODINGER	7
7	Jean-Philippe DELFOSSE	Isabelle DE WAZIERS	2
8	Emile FOIREST	James HECQUET	2
9	Fabrice FRION		1
10	Jean GORRIEZ	Patricia POUPART	2
11	Olivier JARDE		6
12	Laurent PARSIS	Annie VERRIER	7
13	Jean-Dominique PAYEN	Gérard PARAISOT	2
14	Jean-Claude PRADEILHES	Christian PRUD'HOMME	2
15	Jean-Claude RENAUX	François ROUILLARD	7
16	Philippe SY	Gérard CARON	2
			64

	Excusés		
1	Pascal BOHIN	16	Frédéric LECOMTE
2	Jean-Yves BOURGOIS	17	Anna-Maria LEMAIRE
3	Rémi BOUTROY	18	David LEFEVRE
4	Gérard CARON	19	Jean-Christophe LORIC
5	Claude CLIQUET	20	Emmanuel MAQUET
6	Bernard DAVERGNE	21	Gérard PARAISOT
7	Isabelle DE WAZIERS	22	Patricia POUPART
8	Stéphane DECAYEUX	23	Christian PRUD'HOMME
9	François DEBEUGNY	24	Florence RODINGER
10	Denis DEMARCY	25	François ROUILLARD
11	Yves DERRIEN	26	Laurent SOMON
12	Martin DOMISE	27	Aline SPRYSCH-JOSSEAU
13	François DURIEUX	28	Bruno THIBAUT
14	James HECQUET	29	Alain TROUessin
15	Dominique LAMOTTE	30	Annie VERRIER

Le Président ouvre la séance à 17h30 et énonce la liste des pouvoirs.

1 - Constat du quorum (majorité des membres présents ou représentés). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 16 élus présents et 13 délégués représentés, soit un total de 64 voix.

2 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Claude DEFLESSELLE

3 - Le procès-verbal de séance du Comité syndical du 13 novembre 2018 transmis le 16 novembre est approuvé à l'unanimité.

I. Délibérations

1. Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2019

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de l'établissement et d'informer sur sa situation.

Conformément à la réglementation, ce DOB fait l'objet d'un rapport retraçant les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le prochain budget, ainsi que toute information intéressant les élus sur l'activité du syndicat mixte et ses incidences financières. Il a été transmis aux élus avec l'ordre du jour de la présente réunion.

Propos introductifs du Président :

« Les orientations que je vous propose d'adopter pour 2019 tiennent en deux phrases :

1. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet de continuer la baisse des cotisations syndicales du Département et d'Amiens Métropole sans demander la hausse prévue de celles des EPCI autres.
2. Le démarrage de la seconde phase du projet FTTH et, dans une moindre mesure, le déménagement de nos locaux et l'acquisition du data center du MIPIH marquent une nouvelle étape dans les investissements de Somme Numérique et le déploiement de ses services avec une plus grande diversité et un nombre plus élevé d'utilisateurs.

Ces deux éléments sont possibles grâce à la mobilisation sans faille de l'équipe de Somme Numérique mais aussi grâce aux partenariats noués au niveau régional avec les services de la Région Hauts de France d'une part, qui ont accru l'aide des fonds européens pour les ENT et le data center et l'aide des fonds régionaux pour les investissements sur le réseau de Somme Numérique, et avec le CDG59 d'autre part, qui a adopté une convention de coopération horizontale avec Somme Numérique pour un co-développement des services d'administration électronique.

L'année 2019 comme vous le verrez sera aussi celle des premiers effets de la renégociation de notre convention de Délégation de Service Public avec la société COVAGE et des résultats de la commercialisation du réseau pour laquelle l'arrivée des premiers opérateurs commerciaux d'envergure nationale (SFR et Bouygues Télécom) devrait permettre une accélération du nombre de raccordements d'abonnés. »

Concernant la formalisation de la coopération avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord inscrite à l'ordre du jour de la présente réunion, le Président indique qu'il souhaite reporter cette décision à une réunion ultérieure, dans le but de sécuriser la convention de coopération horizontale. En effet, suite à l'analyse des services juridiques du Département de la Somme, il apparaît que nous devons garantir la réalité de la réciprocité des actions entre ces deux structures dans la conduite des projets d'administration électronique et démontrer ainsi que l'on sort du champs d'application des marchés publics.

Sans autre remarque des membres du Comité syndical, le projet de délibération initialement inscrit à l'ordre du jour est donc supprimé de cette séance.

Yves Briançon précise que les élus doivent retenir de cette action que le projet de Somme Numérique prend une dimension régionale, plutôt de bon augure pour l'équilibre futur des charges et ressources du centre de services mutualisés qui sera installé dans le nouveau Data Center.

Le Président annonce par ailleurs au Comité syndical que les dossiers de demande FEDER à hauteur de 40% des dépenses éligibles, déposés auprès de la Région Hauts de France, ont reçu un avis favorable de la commission ad hoc qui s'est réunie ce 12 décembre 2018 ; pour le projet de services numériques et acquisition du Data center, pour les dossiers Espaces Numériques de Travail dans le primaire Investissement et Fonctionnement.

Dans le cadre des nouveaux services proposés par le syndicat mixte, le Président souhaite la mise en place d'une solution de Wifi public testée et négociée par le syndicat mixte pour être proposée et déployée sur le territoire des membres du syndicat mixte. Les tarifs correspondants seront proposés prochainement à l'adoption du Comité syndical.

Le syndicat mixte dispose de quelques marges de manœuvre sur son budget principal, grâce au dynamisme du service Espaces Numériques de Travail, permettant de sursoir pour cette année 2019 l'augmentation programmée des cotisations des EPCI.

Le Directeur du syndicat mixte alerte tout de même les élus sur l'état de restes à recouvrer des années 2016 et 2017 qui s'élève à ce jour à plus de 150 000€. Si ces recettes attendues venaient à être annulées, cela aurait forcément une incidence sur les cotisations syndicales des membres du syndicat mixte. Le Président propose d'informer les délégués du syndicat mixte des prochaines relances effectuées aux collectivités et établissements relevant de leur territoire.

Concernant la baisse annoncée de la contribution ENT, le Président informe le Comité syndical qu'elle pourrait se confirmer encore à l'avenir avec la démarche de mutualisation engagée dans ce domaine par la Région Hauts de France.

Michel CHIRAT salue cette annonce de baisse des contributions visant à faire bénéficier les membres des économies générées par la mutualisation. Le Président indique qu'il souhaite faire payer les services à leur juste prix, le syndicat mixte n'ayant pas vocation à faire des bénéfices.

Concernant le programme de déploiement du réseau FttH, Claude DEFLESSELLE informe le Président qu'il souhaiterait en avoir une vision cartographique afin de visualiser l'avancement des opérations. Cette information est disponible à tout moment sur le site de l'ARCEP et sur le site Web de Somme Numérique. Elle sera également rappelée aux prochains Comités syndicaux.

Emile FOIREST relève que le taux de raccordement correspond à peine à 10% des prises construites. Le Président précise que cela ne prend pas en compte toutes les commandes passées et en cours de réalisation. Par ailleurs, il s'agit d'un taux plutôt bon pour la moyenne nationale, d'autant qu'il n'y a pas encore à ce jour d'opérateur de service d'envergure nationale sur le réseau de Somme Numérique. L'arrivée prochaine de Bouygues et SFR devrait donner une nouvelle impulsion aux demandes d'abonnement.

Le Président informe les élus des résultats de l'attribution des marchés de travaux, décidée par les membres du Bureau le 5 décembre 2018. La réalisation de cette opération de 2019 à 2024 avec des travaux en simultané sur 4 plaques géographiques, sera véritablement créatrice d'emplois sur le département.

Olivier JARDE félicite le Président au sujet de la validation des demandes FEDER à hauteur de 40% pour les projets du syndicat mixte, qui n'est pas si facile à obtenir.

Il rappelle qu'il souhaite véritablement qu'Amiens Métropole contribue au même tarif que les autres EPCI pour la cotisation syndicale.

Il salue l'intérêt du projet de Wifi public, déjà mis en place sur Amiens Métropole, notamment pour l'attractivité touristique.

Il considère que le recrutement à venir d'un Ingénieur pour suivre les travaux FttH paraît indispensable. Cependant, il émet un doute concernant la création du poste de comptable, qui pourrait être suspendu dans l'attente des résultats de l'audit.

Il se réjouit enfin du projet d'acquisition du MIPIH, qui participe également au maintien sur la Métropole de cette activité.

Le débat étant clos et l'ensemble des sujets ayant été traités, les membres du Comité syndical arrêtent le Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2019, sur la base du rapport présenté par le Président. Ce rapport dans sa version définitive est joint à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

2. Aménagement de la dette de l'association CARMEN – protocole transactionnel

En accord avec Amiens Métropole, le syndicat mixte sous-loue à l'association CARMEN une superficie de 146 m² de bureaux depuis le 1^{er} juin 2013. L'association se trouve en situation financière difficile depuis 2017, notamment suite à la perte d'une subvention régionale importante pour leur fonctionnement, et n'est donc plus en mesure de verser ses loyers au syndicat mixte. La gouvernance de l'association a changé en 2018 avec l'arrivée d'un Président et d'une Directrice, qui mettent en œuvre de nouveaux projets. Le Président a ainsi sollicité Philippe VARLET afin de trouver un accord leur permettant de sortir de cet engrenage de dette auprès du syndicat mixte :

- Réaliser des prestations d'une valeur globale équivalente aux sommes dues au syndicat mixte,
- Annuler la dette de loyers et charges jusqu'au 31 décembre 2018,
- Conclure un nouveau bail à hauteur de 500€ par mois,
- Engager les démarches de recherche de nouveaux locaux pour déménager au cours du 1^{er} semestre 2019.

Les propositions faites par l'association CARMEN peuvent convenir au syndicat mixte et lui seront utiles dans le cadre de la promotion du programme d'investissement et de ses services : film d'animation pour présenter le bilan d'étape du SDTAN et l'objectif 100% FttH, films d'animation pour une vingtaine

de services proposés par le syndicat mixte, tutoriels des services à destination des collectivités ayant accès au portail IRIS, renouvellement du catalogue photos pour le site Web, couverture photo du séminaire 2019...

Dans ce contexte, le Président propose au Comité syndical d'accéder à leur demande d'annulation de la dette en échange de prestations dont la valeur correspond à la totalité des sommes dues au 31 décembre 2018, à savoir près de 43 500€. Ces missions seront réalisées au cours de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident que le syndicat mixte Somme Numérique renonce à la perception des loyers et charges dus par l'association CARMEN au titre du bail de sous-location en date du 15 avril 2013, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. La partie non recouvrée à ce jour des titres de recette déjà émis en 2017 et 2018 sera annulée. Les crédits correspondants à l'annulation des titres de l'exercice 2017 seront inscrits à l'article 673 du budget principal de l'exercice 2019.

En contrepartie, l'association CARMEN réalisera au cours de l'année 2019 pour le syndicat mixte Somme Numérique des actions en lien avec la promotion des activités du syndicat mixte telles que décrites dans le protocole transactionnel.

Monsieur le Président est autorisé à signer le protocole transactionnel et toute autre pièce en lien avec la présente décision.

Adoptée à l'unanimité

3. Projet de centre de services mutualisés - Acquisition des locaux du MIPIH – promesse de vente et acte authentique

La délibération prise en Comité syndical du 26 juin 2017 avait pour vocation d'autoriser Monsieur le Président à engager la négociation d'une promesse de vente. Les négociations se sont déroulées depuis et il est aujourd'hui à nouveau nécessaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer ladite promesse de vente ainsi que le futur acte authentique de vente en découlant.

Le syndicat mixte a également avancé en parallèle dans son étude technico-économique de mise en place du centre de services numériques à échelle régionale. Le dossier a reçu un avis favorable des services de la Région pour la demande FEDER à hauteur de 40% permettant une aide au démarrage sur l'investissement et le fonctionnement des deux premières années.

Le projet a également fait l'objet d'une présentation détaillée le 27 novembre 2018, devant Monsieur le Président du Département et ses services, ainsi que Monsieur le Président d'Amiens Métropole et ses services. Le syndicat mixte reste à leur disposition pour détailler les procédures notamment en termes juridiques. Il s'agit également d'affiner l'offre de service pour répondre au mieux à leurs besoins techniques.

Claude DELFLESSELLE s'étonne qu'une présentation spécifique ait été organisée devant les Présidents d'Amiens Métropole et du Département. Philippe VARLET indique que l'ensemble des éléments avaient déjà été présentés au Comité syndical. Cependant, l'information n'avait pas été relayée correctement et il est important d'obtenir la validation politique et technique de ces deux structures qui seront les principales utilisatrices du Data Center, en termes de besoins d'infrastructures et de services.

Suite aux remarques de Claude DEFLESSELLE et Olivier JARDE, l'article 2 du projet de délibération est modifié comme suit afin de préciser la composition et le rôle du Comité de pilotage :

« **ARTICLE 2** – Un comité de pilotage est constitué pour la mise en œuvre de cette opération, avec des représentants désignés par le Président du Département de la Somme, le Président d'Amiens Métropole et des autres EPCI. Il sera en charge de valider les projets de service qui seront mis en œuvre après l'acquisition du Data Center. »

Jean-Dominique PAYEN s'interroge sur la notion de délai raisonnable inscrite dans l'article 1 du projet de délibération et concernant le délai de mise à disposition des locaux par le MIPIH. La libération des locaux sis Vallée des Vignes est en effet conditionnée par leur projet de construction d'un nouveau bâtiment. Olivier JARDE indique qu'ils accusent un retard en cette fin d'année 2018 mais la construction devrait être terminée pour la fin du 1^{er} trimestre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer la promesse de vente ainsi que l'acte définitif de vente sur la base du prix de 1 900 000 euros pour le rez-de-chaussée comprenant le Data Center et 900 000 euros pour l'étage de bureaux et 49 places de parking, sous certaines conditions suspensives pour le syndicat mixte, notamment de disposer des accords permettant de respecter le plan de financement du projet d'implantation (co-financement FEDER) d'un centre de serveurs numériques mutualisé et d'un engagement du Mipih à mettre à disposition les locaux dans un délai raisonnable.

Adoptée à l'unanimité

4. Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président propose de procéder à une nouvelle élection de la Commission d'Appel d'Offres permanente du syndicat mixte pour remplacer Michel CHIRAT qui ne sera plus délégué du syndicat mixte en 2019 et pour y intégrer notamment le Vice-président, Laurent Parsis et d'autres membres du Bureau éventuellement, afin de garantir le quorum de cette assemblée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide d'élire les élus suivants pour faire partie de la Commission d'Appels d'Offres permanente de Somme Numérique :

Membres titulaires	Membres suppléants
Le Président	
1 – Claude DEFLESSELE	1 – Bernard DAVERGNE
2 – Jean-Claude RENAUX	2 – James HECQUET
3 – Emile FOIREST	3 – François DEBEUGNY
4 – Ernest CANDELA	4 – Laurent PARSIS
5 – Jean-Marie BLONDELLE	5 – Philippe COCQ

Adoptée à l'unanimité

Au sujet de l'annonce de son départ puisqu'il participe à son dernier Comité syndical, Michel CHIRAT indique à l'assemblée qu'il quitte à regret cette fonction, qu'il remercie le Président et félicite le syndicat mixte pour ses actions. Philippe VARLET le remercie pour sa participation et son assiduité aux réunions de Somme Numérique.

5. Création de l'emploi d'Ingénieur Réseau chargé du déploiement FttH

La mise en œuvre du programme d'investissement Somme Très Haut Débit 2019-2024 nécessite de renforcer l'équipe afin d'assurer en interne le suivi des travaux, la validation des ordres de service, des études et de manière générale la bonne exécution par les entreprises des termes du marché.

Le rythme de construction des prises FttH va doubler par rapport à la première opération de mise en œuvre du SDTAN avec la réalisation des travaux en simultané sur 4 plaques géographique.

Le Président propose ainsi à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'Ingénieur Réseau chargé du déploiement FttH à temps complet.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Assurer le suivi technique et opérationnel du programme de construction du réseau FTTH du syndicat mixte Somme Numérique, et notamment contrôler la bonne réalisation du programme FTTH conformément au projet du syndicat mixte, tant au niveau du respect des délais que de son exécution financière, organiser les réunions régulières sur site avec chaque entreprise, assurer un rôle d'intermédiaire entre chaque entreprise intervenant dans la mise en œuvre des opérations de construction du réseau FTTH ; constructeur, coordonnateur SPS, AMO...

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'Ingénieur Réseau chargé du déploiement FttH au grade d'ingénieur du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

6. Création de l'emploi de comptable

La mise en œuvre du programme d'investissement Somme Très Haut Débit 2019-2024 nécessite également de renforcer le pôle Réseau dans sa partie administrative et comptable, afin d'assurer dans les délais prescrits la vérification et le mandatement des factures des entreprises liées à cette opération.

Dans le cadre du développement de ses services, le syndicat mixte devra également assurer la facturation de ses services auprès d'un nombre d'utilisateurs, collectivités territoriales et établissements publics, de plus en plus important.

Le Président propose ainsi à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'agent comptable à temps complet, qui serait occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou rédacteurs.

Olivier JARDE émet quelques réserves sur la création de ce poste dans l'immédiat, notamment dans l'attente des résultats de l'audit.

Le Président comprend cette position et s'engage à reporter le recrutement au moment opportun. Cependant, il souhaite engager la démarche de création et publication du poste afin de pouvoir commencer la recherche de la bonne personne, l'enjeu étant de pouvoir trouver des agents polyvalents pouvant s'intégrer facilement à notre structure.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent comptable.

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

***Adoptée à la majorité
1 abstention – Olivier JARDE***

II. Informations du Président

Délibérations prises en Bureau du 5 décembre 2018

1. Attribution du marché de conception-réalisation d'un réseau FttH sur le territoire de Somme Numérique

Le marché de conception-réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur le territoire de Somme Numérique est attribué comme suit :

Lot n°1 Ouest : SOGETREL AMIENS (80046 AMIENS)

Lot n°2 Nord : SOGETREL AMIENS (80046 AMIENS)

Lot n°3 Est : Groupement IMOPTEL, mandataire (siège - 94200 IVRY SUR SEINE et établissement secondaire AXIANS Somme Numérique 80000 AMIENS) et SANTERNE NORD TELECOMS (62580 GAVRELLE)

Lot n°4 Sud : Groupement IMOPTEL, mandataire (siège - 94200 IVRY SUR SEINE et établissement secondaire AXIANS Somme Numérique 80000 AMIENS) et SANTERNE NORD TELECOMS (62580 GAVRELLE)

Adoptée à l'unanimité

2. Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la 2e phase de déploiement du réseau FttH

Le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la 2^e phase de déploiement du réseau FttH est attribué à la société RESOCITY (59170 CROIX).

Adoptée à l'unanimité

Rapport 2017 du délégataire Covage Somme

Le Président informe le Comité syndical qu'il n'est pas en mesure à ce jour de présenter l'analyse du rapport annuel 2017 de Covage Somme. En effet, le cabinet Idate chargé du contrôle de la DSP a listé un certain nombre d'éléments manquants, que le délégataire est pourtant tenu de remettre à Somme Numérique. Après plusieurs relances restées infructueuses, une mise en demeure a été adressée à Covage lui demandant de remettre ces éléments pour le 21 décembre, sous peine d'appliquer les pénalités prévues au contrat.

Mise en service de l'application « Tu Captes ? »

Le Président informe les élus du lancement de l'application « Tu captés ? » permettant de mesurer la qualité de sa connexion mobile dans la Région Hauts de France. Pour les élus, il s'agit de pouvoir démontrer aux opérateurs la réalité des zones blanches existantes. Pour les particuliers, cela peut permettre de comparer le service entre différents opérateurs. L'intérêt est de pouvoir faire ce test en différents lieux et avec différents opérateurs pour affiner les données au maximum.

Les informations sont disponibles sur le site du Département de la Somme au lien suivant :

<http://www.somme.fr/tres-haut-debit/telechargez-appli-tu-captés>

Planning des travaux de déploiement du réseau FttH 2019-2024

Michel CHIRAT interroge le Président sur les modalités de mise en œuvre de l'opération 100% FttH 2019-2024 dont les marchés viennent d'être attribués, afin de répondre au mieux aux nombreuses demandes d'informations reçues des élus et des habitants de leur territoire.

Philippe VARLET indique que les entreprises interviendront sur le périmètre technique du Nœud de Raccordement d'Abonnés et non plus selon un périmètre administratif des EPCI comme c'était le cas pour le 1^{er} programme. Il s'agit à présent de répondre au plus vite aux attentes des habitants, tout en respectant les contraintes techniques d'ingénierie du réseau FttH. Une priorité sera donc donnée aux secteurs qui ont le moins bénéficié de la Montée en débit sur le réseau cuivre, tout en conservant cette logique technique. IL ne pourra pas y avoir d'écémage. La commercialisation du réseau implique de livrer le réseau au délégataire par poches de prises cohérentes.

Les entreprises vont engager début 2019 une phase d'étude de 6 mois environ, au cours de laquelle elles vont remettre leur planning de déploiement. Les travaux commenceront réellement sur les territoires au 2^e semestre 2019. L'objectif est de livrer des prises régulièrement de début 2020 à 2024.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés et une réponse ayant été apportées aux questions diverses, le Président lève la séance à 19h35.